

Communiqué – 07/08/2020

Les coprésidents de l'ANEV veilleront à ce que le dispositif TO-DE soit prolongé dans le PLFSS 2021, comme promis par le Premier ministre

En visite dans le vignoble de Centre-Loire, le Premier ministre Jean Castex a annoncé une rallonge de l'enveloppe budgétaire dédiée aux mesures de soutien à la filière vitivinicole que sont la distillation de crise et l'aide au stockage privé. Il a aussi indiqué sa volonté de prolonger en 2021 les exonérations de charges pour les Travailleurs Occasionnels-Demandeurs d'Emploi (dispositif TO-DE). Les coprésidents de l'ANEV Nathalie Delattre et Philippe Huppé feront preuve de la plus grande vigilance lors de l'examen du PLFSS 2021 auquel elle devra être intégrée.

Ce mercredi 5 août, Jean Castex, accompagné du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, a profité de sa visite d'un domaine viticole à Menetou-Salon et de la Maison des Vins de Sancerre, dans le Cher, pour annoncer le recalibrage des mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir la filière de la vigne et du vin.

En accord avec la clause de revoyure intégrée aux premières mesures de soutien, l'enveloppe destinée à la distillation de crise connaîtra une augmentation de 56 millions d'euros pour tenir compte des 3,3 millions d'hectolitres envoyés à la distillerie par les vignerons (contre 2 millions prévus par le budget initial de 155 millions d'euros). De même, le budget consacré à l'aide au stockage privé sera abondé de 20 millions d'euros supplémentaires.

Nathalie Delattre et Philippe Huppé, qui avaient tous les deux appelé le gouvernement à redimensionner le budget consacré aux mesures de soutien aux professionnels de la vigne et du vin lors de séances de question au gouvernement à l'Assemblée puis au Sénat, actent ces avancées, indispensables pour ne pas laisser de vignerons à quai face à la crise.

Ils espèrent désormais que leur demande pour un fonds de compensation à destination des entreprises touchées par la taxe Trump, soutenue par plus de 600 collectivités des territoires viticoles, représentant plus de 1000 communes, sera elle aussi entendue.

Au-delà, les coprésidents de l'ANEV, qui défendaient la pérennisation des exonérations de charges pour les TO-DE depuis le début de la crise covid-19, sont satisfaits par la volonté du Premier ministre de prolonger ce dispositif en 2021. Cette mesure, qui devrait intégrer le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, fera donc l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part des coprésidents. En effet, faute de proposition satisfaisante de la part du gouvernement, il reviendra aux parlementaires d'agir par voie d'amendement, comme cela avait déjà été fait lors de l'examen du PLFSS 2020.